



**PRÉFET
DU FINISTÈRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Sous-Préfecture de Châteaulin
Pôle de l'animation territoriale

Châteaulin, le 29 octobre 2020

Affaire suivie par : Jérémy GUEGUEN
Tél : 02 98 86 25 35
Mél : jeremy.gueguen@finistere.gouv.fr

Le Préfet du Finistère

à

Mesdames et Messieurs les Maires du Finistère

OBJET : Dispositif d'amélioration de la couverture en téléphonie mobile (*New Deal Mobile*)

PJ :

- Guide de présentation de la plateforme France Mobile
- Guide pratique du *New Deal Mobile* à destination des Maires

Plusieurs communes, au niveau national, ayant fait état d'une couverture mobile défaillante, le Gouvernement a décidé de faire de l'aménagement numérique, une priorité. Aussi, l'accord du *New Deal Mobile* conclu au début de l'année 2018 avec les opérateurs de téléphonie mobile (Orange, Bouygues Télécom, SFR et Free Mobile) a-t-il pour objectif d'accélérer la couverture numérique des territoires. Plusieurs engagements ont été pris dont celui d'assurer une couverture de qualité dans les zones non (ou mal) couvertes en construisant 5 000 nouveaux sites sur le territoire national, de 2018 à 2022. La construction des 5 000 nouveaux sites est cadencée par la parution annuelle de listes de sites prioritaires identifiés conjointement par l'État et les collectivités : 600 sites pour 2018, 700 pour 2019, 800 sites annuels de 2020 à 2022.

Pour identifier les sites prioritaires dans le Finistère, une équipe-projet départementale réunissant l'État, le conseil régional, le conseil départemental, les collectivités et les opérateurs de téléphonie a été mise en place. Elle s'emploie à proposer les zones prioritaires à couvrir par les opérateurs de téléphonie mobile. Pour identifier les sites présentant une couverture mobile insatisfaisante, l'équipe-projet s'appuie sur des études radios réalisées à la demande des collectivités rencontrant des difficultés de couverture.

Pour cela, le Gouvernement a créé « France Mobile », une plateforme d'identification des problèmes de couverture. Cette plateforme vise à recueillir les défaillances de couverture constatées. Elle permettra, via une étude radio des coordonnées GPS mentionnées, d'objectiver les besoins de vos territoires et prioriser votre collectivité dans le cadre du *New Deal Mobile*.

La plateforme est accessible à l'adresse suivante : <http://francemobile.agencedunumerique.gouv.fr>

L'ensemble du mécanisme proposé repose sur l'identification par les élus locaux des problématiques de couverture mobile de zones déterminées, que ce soit l'absence ou la mauvaise couverture par l'ensemble ou par certains opérateurs uniquement. Sont concernés par cette collecte de problèmes tous les types de zones, sans exclusion a priori (zones d'habitat (y compris hameaux), zones économiques ou touristiques, axes de transport, etc.).

Si vous êtes concernés par des problèmes de couverture, nous vous invitons à utiliser cette plateforme de signalement mise en place par le Gouvernement. Pour vous aider à l'identification des difficultés de couverture mobile dans la plateforme, vous trouverez, annexé au présent courriel un manuel d'utilisation de la plateforme web qui vous aidera à saisir les différentes informations demandées et à renseigner votre problème de couverture. En annexe de ce manuel, un guide de présentation du processus vous permettra de comprendre le circuit de traitement de votre demande.

Votre mot de passe pour accéder à cette plateforme est le suivant : x8uJSz921Y

L'accès à la plateforme étant réservé aux élus, je vous remercie de préserver la confidentialité de ce mot de passe.

En cas de difficultés ou d'interrogations sur le dispositif de couverture ciblé *New Deal Mobile*, je vous invite à prendre contact avec votre équipe projet départementale auprès de Monsieur Jérémy GUEGUEN (tél : 02.98.86.52.35, e-mail : jeremy.gueguen@finistere.gouv.fr).

Bien à vous,

Le Préfet,
Pour le Préfet et par délégation,
La Sous-Préfète de Châteaulin,



Léa POPLIN

Copie pour information :

- Monsieur le Sous-Préfet de Brest ;
- Monsieur le Sous-Préfet de Morlaix ;
- Monsieur le Secrétaire Général.